



Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
École du Cœur-Immaculé

N° de la résolution ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE LA RÉGION DE SHERBROOKE

Conseil d'établissement
École du Cœur-Immaculé (sur Teams)
Procès-verbal de la rencontre DU 22 février 2021

1. Ouverture de l'assemblée

Mme Isabelle Rodrigue souhaite la bienvenue aux membres du comité.

Présences : Mme Mélanie Custeau, Mme Isabelle Pépin (en remplacement de Mme Marie-Ève Armstrong), Mme Stéphanie Tremblay, Mme Chantal Asselin, Mme Shany Baillargeon, Mme Isabelle Rodrigue, Mme Frédérique Grégoire, Mme Judith Beaudoin, M. Martin Côté, Mme Lydia Benoit, Mme Cassandra Gaulin-Lussier, Mme Nathalie Blais, M. Guillaume Desmarais et M. François Guoin.

Absences : Mme Audrey Courchesne-Scott, Mme Marie-Ève Bédard, Mme Catherine Soucy, Desmarais, Mme Martine St-Pierre, Mme Inès Nijimbere et Mme Marie-Ève Armstrong.

Public : Mme Cindy Lavallée, Mme Caroline Giguère, Mme Patricia Lavoie, Mme Stéphanie Cyr, Mme Denise Francoeur, Mme Noémie Robidoux et M. Vincent Lapointe.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mme Isabelle Rodrigue fait la lecture de l'ordre du jour.

Elle annonce qu'une modification sera apportée à l'ordre du jour. Le point 8.2 pour la grille-matières des points de service sera retiré puisqu'une rencontre d'équipe est à venir et pourra modifier la grille-matières.

Il est proposé par M. Martin Côté et appuyé par M. Guillaume Desmarais que l'ordre du jour soit adopté avec les ajouts suivants dans affaires nouvelles :

- Règle régie interne ;
- Intimidation.

Adopté à l'unanimité

CE#20-21-018

3. Lecture et adoption du procès-verbal du 25 janvier 2021

Il est proposé par Mme Judith Beaudoin, appuyé par M. Guillaume Desmarais que le procès-verbal de la réunion du 25 janvier 2021 soit adopté avec les modifications suivantes :

- Corriger Lydia Langlois par Lydia Benoit dans les présences ;
- Il est proposé par Mme Chantal Asselin, appuyé par Mme Martine St-Pierre que le procès-verbal de la réunion du 14 décembre 2020 soit adopté tel que présenté. Les corrections ont été apporté au procès-verbal du 25 janvier et remise au procès-verbal du 22 février. Voici l'extrait qui avait été corrigé en janvier :

Ajouter Mme Chantal Asselin dans les personnes absentes et par le fait même enlever son nom dans les présences ;

Enlever le nom de Mme Chantal Asselin à la levée de l'assemblée.

Adopté à l'unanimité

3.1 Suivi au procès-verbal du 25 janvier 2021

Mme Mélanie souligne qu'il n'y a aucun cas COVID ni aucune bulle classe fermée actuellement à l'école.

4. Suivi au comité de parents

Mme Judith Beaudoin prend la parole et elle nous informe des thèmes abordés lors de la rencontre du comité de parents :

- Récupération des masques ainsi que le comité environnement dans les écoles;
- Programme de tutorat à venir;
- École à vocation Sacré-Cœur ;
- CE sondage aux élèves ;
- Une proposition d'uniformiser l'école à distance a été faite à l'endroit du CSSRS.

(Voir les documents en annexe A)

5. Questions du public

Mme Isabelle Rodrigue rappelle aux membres du public qu'il est important d'aviser de leur présence au moins 48 h avant la rencontre ceci conformément à nos règles de régie qui ont été adoptées le 16 novembre 2020.

CE#20-21-020

Point d'approbation

6. Dérogation pour la visite des nouveaux enfants pour l'année 2021-2022

Le 27 mai 2021 aura lieu la visite des futurs élèves de maternelle 5 ans. Ces derniers seront invités à venir visiter les classes de maternelle avec leurs parents si la situation sanitaire de la COVID le permet. La demande de dérogation pour les élèves du préscolaire est donc pour le 27 mai 2021 de 8 h 35 à 11 h 17. Ceux-ci seront pris en charge par les éducatrices du service de garde dans le respect de la bulle classe.

Il est proposé par Mme Judith Beaudoin et appuyé par M. Guillaume Desmarais que la visite du 27 mai 2021 soit approuvée.

La demande de dérogation est **approuvée à l'unanimité**

CE#20-21-021

Mme Mélanie présente la demande de dérogation pour la visite de la maternelle 4 ans. Ces derniers seront invités à venir visiter les classes de maternelle avec leurs parents si la situation sanitaire de la COVID le permet. Celle-ci aura lieu le 18 mai 2021 de 8 h 35 à 11 h 17. Les enfants seront prises en charge par le SDG lors de cette visite.

Il est proposé par Mme Nathalie Blais et appuyé par Mme Chantal Asselin que la visite du 18 mai 2021 soit approuvée.

La demande de dérogation est **approuvée à l'unanimité**

CE#20-21-022

6.1 Dérogation pour la rentrée progressive des 4 ans

Mme Mélanie Custeau présente les modalités d'accueil 2021-2022 pour la classe de maternelle 4 ans. Cette rentrée progressive s'étalera sur 6 jours pour mieux répondre aux besoins des enfants ainsi qu'à la réalité de notre milieu quant au nombre maximum d'enfants de 17.

Il est proposé par M. Martin Côté et appuyé par M. Guillaume Desmarais que la dérogation de l'entrée progressive soit acceptée telle que présentée.

La demande de dérogation sur l'entrée progressive des maternelles 4 ans est **approuvée à l'unanimité**
(Voir les documents en annexe B)

CE#20-21-023

6.2 Dérogation pour la rentrée progressive des 5 ans

Mme Mélanie Custeau présente les modalités d'accueil pour l'entrée progressive des élèves de la maternelle 5 ans qui s'étalera sur 3 jours pour mieux répondre aux besoins des élèves.

Il est proposé par M. Martin Côté et appuyé par M. Guillaume Desmarais que la dérogation de l'entrée progressive soit acceptée telle que présentée.

La demande de dérogation sur l'entrée progressive pour les élèves de la maternelle 5 ans est **approuvée à l'unanimité**.
(Voir les documents en annexe B)

CE#20-21-024

7. Code de vie

Mme Mélanie présente la fiche thématique 7 du MEES où on explique que les membres du CE doivent approuver les règles de conduite et les mesures de sécurité proposées par la direction et élaborées avec la participation des membres du personnel.

Mme Mélanie poursuit en nous présentant les règles et raisons du nouveau code de vie. Elle nous informe que le tout se retrouvera dans l'agenda l'an prochain pour certains élèves et nous trouverons une façon de faire différente pour les autres élèves qui n'utilisent pas l'agenda afin que la communication soit optimale.

Il est proposé par Mme Stéphanie Tremblay et appuyé par Mme Frédérique Grégoire que le code de vie concernant les règles et raisons soit approuvée comme présentée

Approuvé à l'unanimité

(Voir les documents en annexe C)

8. Explication du document du service des ressources éducatives (SRÉ)

8.1 Grille-matières du 1^{er} cycle

Mme Mélanie Custeau présente la grille-matières du 1^{er} cycle.
(Voir le document en annexe D)

Il est proposé par M. Isabelle Pépin, appuyé par M. Martin Côté que la grille-matières du 1^{er} cycle soit approuvée.

Approuvée à l'unanimité

(Voir le document en annexe D)

CE#20-21-025

8.2 Grille-matière des classes PS2- PS3

Les grilles-matières des élèves en point de service seront présentées au prochain CE.

9. Mesure d'aide aux parents

Mme Mélanie Custeau nous explique que l'école a reçu un montant de 4 184 \$ comme mesure dédiée pour l'aide aux parents. Cette mesure s'adresse aux parents du préscolaire et de la 1re année. Toutefois, cette somme peut être transférée dans la mesure du seuil minimal de services. Après discussion, les membres du CE se positionnent vers le transfert du montant total de 4 184 \$ dans la mesure 15020 (seuil minimal de services).

Il est donc proposé par Mme Judith Beaudoin et appuyé par Mme Nathalie Blais que le transfert soit fait vers la mesure 15020.

Approuvé à l'unanimité

(Voir le document en annexe E)

Points d'information

10. 2^e capsule du MEES sur le conseil d'établissement

Mme Mélanie Custeau nous parle de la 2e capsule du MEES. Cette capsule porte sur la nouvelle gouvernance scolaire. Cette capsule explique les responsabilités des centres de services scolaires, du CE, du comité de parents, de la gestion du budget et plus encore. Mélanie rappelle que les capsules sont disponibles sur le site internet de l'école dans l'onglet Conseil d'établissement ainsi que sur une clé USB au secrétariat qui est déposée au cartable du CE.

11. Anglais intensif

11.1 Lien avec la loi de l'instruction publique de 84 à 86 ainsi que les fiches 14A et 14B du MEES

Mme Mélanie présente les deux fiches thématiques où on explique que le conseil d'établissement doit approuver les modalités d'application du régime pédagogique ainsi que les programmes locaux d'enrichissement. (Voir les documents en annexe F)

11.2 Positionnement de la direction

Mme Mélanie explique que les enseignants se sont positionnés le 19 janvier 2021 après une consultation à l'Assemblée du personnel pour le

retour de l'anglais intensif sur le modèle 5 mois d'enseignement en académique et 5 mois d'anglais.

La direction de l'école décide de prendre un alignement différent de celui demandé par les enseignants. Une lettre a été remise aux enseignants le 28 janvier 2021. En effet, le modèle mis de l'avant pour l'an prochain serait le modèle des 20 jours académique / 20 jours anglais intensif.

Mme Mélanie Custeau explique les raisons qui poussent la direction à prendre cet alignement et elle nous présente les gains du modèle 20 jours / 20 jours.

Mme Chantal Asselin prend la parole et elle explique aux membres du CE pourquoi les enseignants ont voté pour un modèle 5 mois / 5 mois. Elle poursuit en nous informant que Mme Patricia Lavoie (enseignante 6^e année volet académique et Mme Lynda Morin (enseignante à la retraite volet anglais intensif) déposeront une lettre pour décrire leur point de vue sur cette situation à Mme Isabelle Rodrigue, présidente.

Mélanie rappelle aux membres du CE qu'il sera important qu'il prenne le temps de réfléchir à ce qui a été présenté par les deux parties afin qu'ils puissent prendre une décision en mars afin d'approuver la grille-matières du 3^e cycle et le programme local d'enrichissement.

12. COVID

Sujet reporté à la prochaine rencontre

13. Nouvelle du SDG

Le SDG d'urgence pour la semaine de relâche aura lieu à l'école des avenues pour le quartier 3. Le thème sera celui du carnaval. Toutes les écoles du quartier 3 se sont ralliées pour offrir de l'aide à l'école choisie qui sera responsable du service de garde d'urgence.

14. Suivi code de vie

La prochaine rencontre pour l'élaboration du comité code de vie aura lieu le 11 mars prochain pour l'entièreté de la journée. Il reste à travailler la partie sur les collations et le code vestimentaire et la communication. De plus, nous reviendrons sur la consultation auprès de l'équipe-école le concernant les l'agir majeur, les règles de sécurité et la gradation des interventions.

15. Nouvelle de la Fondation

Sujet reporté à la prochaine rencontre

16. Information de la vie scolaire

Le Gala des Bravos sera diffusé différemment cette année à cause de la situation COVID. À partir de la mi-mars et durant tout le printemps, le CSSRS publiera le nom de ses lauréats sur sa page Facebook ainsi que dans La Tribune. Cette année, c'est Émile La Rougery qui sera nommé à notre école.

17. Affaires nouvelles

Sujets reportés à la prochaine rencontre

18. Levée de l'assemblée

Il est proposé par Mme Nathalie Blais et appuyé par M. Guillaume Desmarais que la séance soit levée. Il est 21 h 26.

Adopté à l'unanimité

Isabelle Rodrigue, présidente

Mélanie Custeau, directrice